



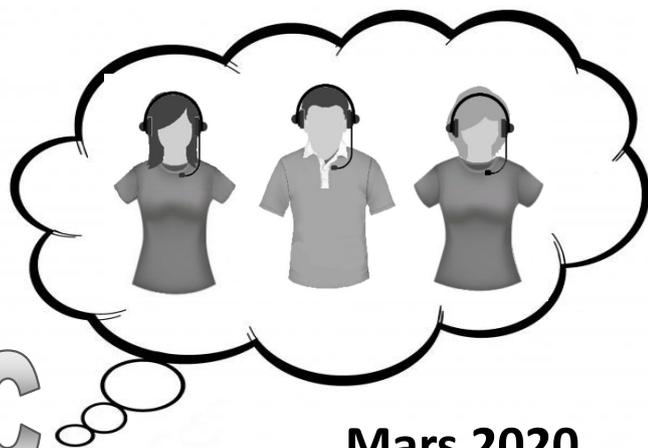
COMMUNICATION CONSEIL CULTURE
TELECOMS PRESTATAIRES IDF
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

L'ECHO

du SRC

n°5

Mars 2020



NOUVEAU DUO AU SCO

Le DUO du SCO IDF, Mr Bruno CAZALI est parti le 31 décembre 2019. Depuis le 1^{er} mars, c'est **Mme de LAGREVOL** qui lui succède. Jusqu'aux mesures de confinement, elle se déplaçait sur les différents sites pour faire connaissance des équipes... Voilà un démarrage en des temps difficiles...

Vos délégués syndicaux ou représentants de proximité CFDT:

AUTRET Joëlle
GAIDOT Séverine
LECHAT Eric
SALVAT Guillaume
TREMEAU Laurent
DE MOOR Marie-Christine
ISNARD Nathalie
PEDRO Linda

(leurs mails sous ANOO.)

Nos militants sont frustrés de ne pas pouvoir être au plus près de vous, sur les sites (souvent fermés) ou à votre position de télétravail.

Télétravail toute la semaine. Et pas forcément choisi.

Nous le regrettons mais si ce mode d'activité n'est pas idéal, il permet de ne pas se contaminer dans les transports ou au bureau, de ne pas disséminer le virus et de ne pas le ramener dans votre foyer. (Dans d'autres secteurs, beaucoup qui ne peuvent pratiquer envient cette possibilité.)

Bref à situation exceptionnelle... Adaptons-nous.

Si vous ne voyez pas vos délégués, soyez assurés, et assurez vos collègues, ils sont au boulot, ils s'informent, questionnent l'entreprise, télétravaillent beaucoup et font remonter aussitôt toutes les difficultés qu'ils anticipent ou dont ils ont connaissance...

OCEANE A L'HORIZON



Côté SI, les rapprochements sont de mise entre services. Ce qui était programmé a désormais des délais aléatoires, au vu des circonstances, mais l'application **DALEMBERT** (qui permet tant de choses pour les clients réclamants ou en vrille) sera progressivement **remplacé par OCEANE tant au SCO qu'à l'UAT** pour une plus grande synergie. N'hésitez pas à nous faire remonter vos vécus sur le sujet le moment venu.

CORONA VIRUS

On vous le répète. Ne l'oubliez jamais et appliquez à chaque minute :

Article 1 Prenez soin de vous et des autres.

Article 2 Lavez-vous les mains régulièrement et impérativement en rentrant de l'extérieur, en prenant votre temps avec du savon liquide ou en pain ou du gel hydro alcoolique (si vous en trouvez.)

Article 3 Tenez-vous à au moins un mètre de distance des personnes à proximité.

Article 4 Restez chez vous dans la mesure du possible.

Article 5 Informez vos élus de toutes évolutions, situations, difficultés qu'elles soient personnelles ou dans vos équipes...

Compte-tenu des difficultés pour eux d'être sur le terrain, (c'est-à-dire souvent chez vous à votre position de télétravail) c'est TRES important !

En clair, pour bien défendre les personnels dans tous nos services, les élus CFDT ont besoin de vous, n'hésitez pas à prendre contact, faire remonter vos infos, difficultés, questions...

COVID 19

LE CORONAVIRUS FRANCHIT UN NOUVEAU PALIER



PCA Plan de Continuité de l'Activité

Orange, de par son rôle d'opérateur de télécommunication, a une **obligation de continuité de service** dans certains postes clés tels que les réseaux, le SAV, la réponse à tous les besoins des services d'urgences et de santé...

Référez-vous à l'application **ANOO** qui est régulièrement mises à jour.

Pour toute question, vous pouvez consulter les réponses aux questions les plus fréquentes ou vous adresser à :

- 📧 Votre RH de proximité, si c'est une question d'ordre individuel
- 📧 ZZZ MEDIC GROUP, si c'est une question d'ordre médical
- 📧 ZZZ Info-interne Coronavirus, si c'est une question d'ordre général (Egalement dossier spécial sur l'application mobile Orange News.)

Dans les grandes lignes, en temps que salarié Orange, **3 cas possibles** :

A) Vous êtes concerné par le PCA

Vous en avez été informé, vous devez continuer votre activité. Le **télétravail** devient la norme et le matériel nécessaire est fourni **chaque fois que possible**. Il faut vous déclarer dans l'application télétravail occasionnel, même si vous aviez des jours de télétravail régulier. Voyez **ANOO**, parfois c'est à renouveler chaque semaine.



B) Vous ne pouvez travailler car vous devez garder vos enfants, vous êtes aidant...

Signalez-le à votre manager et établissez une déclaration sur l'honneur. Plus de détail dans ANOO.

C) Le télétravail n'est pas possible pour vous

Vous êtes maintenu à domicile sans télétravail possible et sans garde d'enfant. Votre activité est suspendue mais vous êtes rémunéré. ASA Corona virus dans ANOO.

(Sous réserve des évolutions de l'actualité. Merci de votre compréhension car, de la rédaction à la mise en page et diffusion, nous pouvons avoir été pris de vitesse !)

DEBLOQUAGE DES ACTIVITES SOCIALES

C'était l'actualité brûlante, il y a encore peu... Et ça le redeviendra un jour !

La CFE-CGC est la première organisation syndicale chez Orange.

Sur le papier.

Cette organisation a fait campagne et promesses pour avoir des élus... Elle les a. Mais ils refusent de faire le travail et communiquent de façon sournoise : Ils ne peuvent bloquer les instances, comme cela se constate, puisque que tous les autres syndicats, ensemble, ont plus de voix qu'eux.

C'est de la manipulation perverse et cela augure mal de la déontologie et des principes de ceux qui la pratiquent.

En effet, aucun des autres syndicats ne peut bloquer non plus... Puisqu'ils ont encore moins d'élus et de voix que la CFE-CGC !

Et pendant que les uns s'amuse, personne n'a de prestations et les relations sociales pour l'information et la défense des salariés sont au point mort.

Cette situation ne pouvant durer, la CFDT, la CGT et FO, heureusement plus responsables et soucieuses des intérêts du personnel Orange que d'autres, ont décidé de former ensemble une équipe (avec 13 voix sur 25) au Comité Social et Economique Central (ancien CCUES) pour gérer notamment dossiers économiques, budgets, colonies de vacances, prestations handicap, aides aux frais de garde d'enfants, centres de loisirs de jour...

Il y a ceux qui fuient et ceux qui font !

Et il est tout de même paradoxal que ce soit un syndicat, à la base, de cadres qui refuse de prendre ses responsabilités. Cela donne une bien mauvaise image de nos managers !

Pour ce qui concerne l'Île de France, les « qui vous savez » ne veulent pas plus s'impliquer que leurs collègues du national. FO, arrivé en tête, a trouvé un accord avec la CGT et SUD.

Pour notre part nous resterons fidèles à nos principes et rejoindrons les propositions si :
Profite à beaucoup de personnes avec budget raisonnable, oui.
(Profite à peu de personnes avec budget élevé, non.)

Là aussi, la situation est donc débloquée.

Trop tard pour les colonies de Pâques...

Mais de toutes façons ☹ ça aurait été annulé !



Bon courage à tous

et à bientôt...



CFDT, le syndicat
qui change mon quotidien.

CFDT Télécoms Prestataires Ile de France
7-9 rue Euryale Dehaynin - 75019 Paris
Tél : 01 42 03 89 45 - contact@monsyndicatcfdt.fr